

# FICHE D'INSCRIPTION TROPHEE QUALITE ET SECURITE DES SOINS 2016 »

// OUVERT JUSQU'AU 21 MARS 2016

## DOSSIER 074

<i>Renseignements sur l'établissement</i>	
Nom	CHU AMIENS PICARDIE
Adresse	Site Sud – D408
Code postal	80 054
Ville	AMIENS Cedex 1
<i>Renseignements sur le référent</i>	
	<b>Référents projet</b> Dr Marquant Bénédicte, Praticien Hospitalier, Unité Mobile de Gériatrie Dr Defouilloy Isabelle, Praticien Hospitalier, Médecine Interne Gériatrique Pr Andrejak Michel, PU-PH, Pharmacologie clinique
Prénom	Dr Belhout Mohammed, Pharmacien, PUI
Nom	Dr Gras Valérie, Pharmacien, Pharmacologie clinique
Fonction	Dr Terrier-Lenglet Aurélie, MCU-PH, PUI Mme Mondet lisa, Interne en pharmacie
	<b>Référents qualité</b> Mme Ophélie Dabonneville, ingénieur qualité Mme Kathia Barro, directrice adjointe qualité, risques, usagers
E-mail	marquant.benedicte@chu-amiens.fr ; defouilloy.isabelle@chu-amiens.fr ; andrejak.michel@chu-amiens.fr ; belhout.mohammed@chu-amiens.fr ; gras.valerie@chu-amiens.fr ; Terrier-Lenglet.Aurelie@chu-amiens.fr ; mondet.l@orange.fr dabonneville.ophelie@chu-amiens.fr ; barro.kathia@chu-amiens.fr
Téléphone fixe	03.22.45.57.17 / 03.22.45.57.13 / 03 22 08 82 90 (qualité)
Téléphone mobile	06.87.29.76.23 (EMG)

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

La iatrogénie médicamenteuse a un coût humain et économique très élevé. Deux grandes études françaises « Enquête Nationale sur les Evénements Indésirables graves liés aux soins » (ENEIS et ENEIS 2) ont souligné ce problème. Chez la personne âgée, les médicaments sont responsables d'une morbi-mortalité significative, ils peuvent entraîner une majoration du recours aux soins ambulatoires, induire des hospitalisations, allonger la durée des séjours des patients hospitalisés, augmenter ainsi les échecs thérapeutiques, les dépenses pharmaceutiques, et plus globalement les dépenses de santé par iatrogénie [Ferchichi S. 2004]. 50 à 70% des événements indésirables liés au médicament sont dus à une prescription inappropriée évitable chez le sujet âgé.

Dans ce contexte, un groupe de travail issu du Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS) a donc été constitué pour développer une politique de juste prescription médicamenteuse dans les services du CHU d'Amiens puis à domicile. L'objectif est de renforcer la lutte contre la iatrogénie évitable chez la personne âgée dans notre établissement mais aussi après l'hospitalisation. Une procédure institutionnelle a été validée par la Commission Médicale d'Etablissement et la Directrice Générale et de nombreuses actions (évaluations pratiques professionnelles, documents d'information distribués et expliqués, communications ...) sont mises en place pour une prescription médicamenteuse optimale chez le sujet âgé.

## DESCRIPTION DU PROJET, ACTIONS REALISEES ET CALENDRIER

Constitué en 2013, un groupe de travail pluridisciplinaire « Juste prescription chez le sujet âgé » regroupant des médecins gériatres, l'équipe mobile de gériatrie, des pharmaciens, et pharmacologues s'est attaché à revoir les modalités de prescriptions médicamenteuses par le biais de nombreuses actions :

- **La formalisation en 2013 d'une politique de juste prescription médicamenteuse chez le sujet âgé** ayant fait l'objet d'une communication auprès des professionnels de santé de l'établissement. Cette politique a été construite au regard des 4 temps de prise en charge du patient :
  - **avant la prescription** : pose du diagnostic, hiérarchisation des pathologies et des thérapeutiques, balance bénéfice/risque et rationalisation thérapeutique, conciliation des traitements médicamenteux
  - **lors de la prescription elle-même** : choix des médicaments, optimisation de la posologie au regard des paramètres biologiques du patient et adaptation des formes galéniques
  - **pendant le traitement à l'hôpital** : surveillance des traitements, réflexe iatrogénique, observance thérapeutique et traçabilité des actes
  - **à la sortie de l'hôpital pour une continuité du traitement médicamenteux** : ordonnance, lettre de sortie et information du patient et des aidants, conciliation médicamenteuse de sortie avec information aux pharmaciens d'officine.
- **L'élaboration de recommandations d'aide à la prescription chez le sujet âgé à disposition des prescripteurs** :
  - De nombreux documents d'aide à la prescription médicamenteuse chez le sujet âgé ont été rédigés et diffusés auprès des professionnels : tableau de prescription, plaquette d'information de la filière gériatrique, fiche de bon usage des psychotropes chez le sujet âgé, plaquettes d'information sur la prise en charge des troubles comportementaux, médicaments inappropriés chez le sujet âgé, fiche technique de bonnes pratiques d'administration des comprimés et gélules.
  - Différents documents sont également en cours de rédaction : Fiche de prescription « Hydratation par perfusion sous cutanée (hypodermoclyse) », « Ostéoporose et personnes âgées », « Antalgie et personnes âgées », « Agitation et troubles du comportement » par les médecins gériatres du groupe de travail en lien avec les secteurs concernés.
- **Le recours à l'Equipe Mobile de gériatrie** :
  - Afin d'accompagner les professionnels dans la juste prescription médicamenteuse chez le sujet âgé, une équipe mobile de gériatrie (EMG) est présente. Connue des professionnels, elle les accompagne dans la prise en charge médicamenteuse et aide à la diffusion et à l'utilisation des outils fournis. De plus, lors d'un appel de l'EMG pour avis, le praticien hospitalier ou l'infirmière remettent une fiche de bon usage des psychotropes et une fiche rappelant des conseils pour favoriser la prise en charge non médicamenteuse des troubles du comportement du sujet âgé.
- **La mise en œuvre d'un plan de formation à destination des professionnels de santé** :
  - Des formations sont dispensées dans les unités de soins par le responsable de l'EMG à la demande des médecins ou des cadres sur des thèmes précis « *la prise en charge des personnes âgées aux urgences* », « *médicaments et personnes âgées* » et au regard des spécificités de secteur. D'autres interventions sont d'ores et déjà programmées en 2016 au sein des secteurs « *la prise en charge de l'agitation aux Urgences* ».
  - Une formation relative à « *l'identification et la prise en charge spécifique de la personne âgée accueillie au sein des unités de soins du CHU* » est inscrite depuis 2015 au plan de formation continue institutionnel permettant à chaque professionnel de santé, le souhaitant, de bénéficier de cette formation.
  - Une sensibilisation est également organisée dans le cadre des journées régionales annuelles de pharmacovigilance auxquelles participent de nombreux professionnels et également au travers de l'envoi systématique de VigipharmAmiens (journal mensuel du Centre de pharmacovigilance) à l'ensemble du corps médical.
  - Des communications sont organisées en lien avec l'ARS, les EHPAD et les autres établissements de la région sur cette thématique ; ce qui permet un lien avec la sortie d'hospitalisation.
  - Une ½ journée de communication à destination de l'ensemble des professionnels est également prévue le 24 mai 2016 dont le programme arrêté permettra d'aborder les thèmes suivants :
    - "Intérêt de l'évaluation gériatrique pour repérer le risque médicamenteux"
    - "Prescriptions appropriées et particularités pharmacologiques de la personne âgée"
    - "Quelles formes galéniques choisir ?"

- "Résultats de l'enquête de l'évaluation des pratiques professionnelles sur les prescriptions inappropriées chez la personne âgée dans les services du CHU d'Amiens"
  - Présentation de la filière gériatrique et des formations proposées
- Une évaluation DPC au cours de cette manifestation est en cours d'étude.

• **La réalisation d'évaluations des pratiques professionnelles centrée sur la personne âgée :**

- Une EPP sur « la prescription médicamenteuse chez les sujets âgés de plus de 75 ans hospitalisés au CHU d'Amiens » a été réalisée dans 11 services du CHU ; les données sont en cours d'analyse. Cette EPP compare les prescriptions inappropriées avant et après la conduite d'actions d'améliorations.
- Une EPP sur la prescription inappropriée de molécules psychotropes anti-cholinergiques (Atarax, Theralène, Haldol) chez la personne âgée en EHPAD et USLD à St Victor.
- Une EPP sur les bonnes pratiques d'administration des médicaments par voie orale

**METHODE ADOPTEE : ASSOCIATION DES DIFFERENTS ACTEURS, INSTANCES...**

Ce groupe de travail pluriprofessionnel centré sur la « Juste prescription chez le sujet âgé » est une sous-commission de la COMEDIMS. La COMEDIMS est destinataire des comptes-rendus émanant des séances de travail du groupe et assure la validation des documents d'aide à la prescription médicamenteuse rédigés par le groupe et les secteurs concernés. Certains membres du groupe de travail sont également membres de la COMEDIMS.

Des interventions sont réalisées par les membres du groupe de travail dans les instances du CHU : CME, réunion de cadres,... en fonction des sujets et de l'état d'avancement des actions.